



Programme régional d'énergie « Du désert à l'électricité » en Afrique de l'Ouest – Phase 1

Termes de référence pour :
Consultance relative au rapport d'achèvement du projet

La date limite de soumission des candidatures est fixée au 31 mai 2026 à 23:59 (UTC)

30 avril 2026

Table des matières

1.0 CONTEXTE DU PROJET	2
1.1 Justification de l'Initiative « Du désert à l'électricité »	2
1.2 Principales composantes du DtP-WAREP	2
2.0 OBJET ET PORTÉE DE LA CONSULTANCE	3
2.1 Objectif	3
2.2 Étendue des services	4
3.0 MÉTHODOLOGIE DE PRÉPARATION DU RAPPORT D'ACHÈVEMENT DU PROJET	5
3.1 Questions clés	5
3.2 Méthodologie	8
4.0 QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE REQUISES DU CONSULTANT INDIVIDUEL	9
5.0 LIVRABLES ET CALENDRIER	10
6.0 PLAN DE DIFFUSION DU RAPPORT	10
7.0 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET LOGISTIQUE	11
8.0 BUDGET	11

1.0 CONTEXTE DU PROJET

1.1 Justification de l'Initiative « Du désert à l'électricité »

Le Sahel est une vaste région semi-aride située au sud du désert du Sahara et s'étendant de la côte atlantique de l'Afrique jusqu'à la mer Rouge. Il couvre onze (11) pays, à savoir le Burkina Faso, le Tchad, Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Soudan.

Ces pays sont également confrontés à des défis similaires tels que l'insécurité croissante, l'augmentation de la pauvreté, des taux de chômage élevés ainsi qu'un accès limité aux services essentiels tels que l'eau et l'électricité. Dans l'ensemble, la capacité installée totale dans la région sahélienne de l'Afrique de l'Ouest demeure insuffisante pour répondre à la demande croissante en électricité.

L'initiative « Du désert à l'électricité » (Desert to Power – DtP) vise à exploiter l'abondant potentiel solaire du Sahel afin de générer une capacité additionnelle de 10 GW pour fournir une électricité propre à 250 millions de personnes. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du New Deal pour l'énergie en Afrique de la Banque africaine de développement et constitue un pilier essentiel de l'initiative de la Grande Muraille Verte. « Desert to Power » contribue ainsi à la création de la plus grande zone solaire au monde.

1.2 Principales composantes du DtP-WAREP

Le WAREP vise à soutenir des études facilitant l'intégration régionale des réseaux électriques entre les pays du Sahel, à travers la promotion de l'interconnexion des réseaux afin d'intégrer davantage de capacité de production solaire. Le projet comprend trois composantes :

- (i) des études de préfaisabilité pour le Backbone du Sahel et les parcs solaires associés afin d'améliorer les échanges régionaux d'énergie ;
- (ii) des activités préparatoires pour le Programme régional de mini-réseaux de la CEDEAO/ECREEE (ERMGP) afin d'accroître les investissements dans les mini-réseaux et de générer des économies d'échelle ;
- (iii) la gestion du projet afin d'assurer le contrôle qualité et la supervision du projet.

La composante 1 est mise en œuvre par le Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA/WAPP) et consiste à réaliser des études de préfaisabilité pour le Backbone du Sahel et les parcs solaires régionaux. Cette composante vise à préparer des études de préfaisabilité pour la mise en œuvre, dans les pays du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), du Projet d'interconnexion du Backbone du Sahel, y compris la construction de parcs solaires régionaux, afin d'accroître l'accès à l'électricité pour les communautés situées le long des lignes de transport. Le projet contribue de manière significative au renforcement de l'interconnexion du réseau de l'EEEOA/WAPP et du marché des échanges d'électricité dans la région ouest-africaine.

La composante 2 est mise en œuvre par l'ECREEE et concerne les activités préparatoires du Programme régional de mini-réseaux de l'ECREEE (ERMGP) ainsi que le renforcement des capacités. Cette composante vise à développer un programme régional de mini-réseaux offrant des économies d'échelle et un cadre réglementaire harmonisé et clair, réduisant ainsi les risques

des projets et attirant des opérateurs et bailleurs compétitifs. Elle comprend deux sous-composantes :

- **Sous-composante 2.1 – Préparation des mini-réseaux de l'ERMGP et électrification des centres de santé :**

Cette sous-composante couvre l'identification, la sélection et la réalisation des études de faisabilité, le choix technologique, l'évaluation des centres de demande, l'élaboration d'un modèle économique basé sur la conception du système, ainsi que l'installation et la mise en service.

- **Sous-composante 2.2 – Programme de renforcement des capacités et de certification :**

Le programme régional de renforcement des capacités de l'ECREEE vise à assurer la formation et la certification à grande échelle de techniciens et d'artisans, qui constitueront un appui essentiel à la durabilité technique des mini-réseaux et à la création d'emplois.

La composante 3 concerne la gestion du projet. L'ECREEE et l'EEEEOA/WAPP assurent la coordination et la mise en œuvre de l'ensemble des activités du projet.

2.0 OBJET ET PORTÉE DE LA CONSULTANCE

2.1 Objectif

Le Rapport d'Achèvement du Projet (RAP) est un document d'autoévaluation qui permet à la Banque de justifier ses investissements, de capitaliser les expériences acquises et de tirer des enseignements des opérations achevées afin d'orienter sa nouvelle programmation. La préparation du RAP constitue l'une des étapes finales importantes de l'exécution du projet et marque la fin de la supervision régulière de la Banque.

L'évaluation vise à appuyer l'EEEEOA/WAPP, l'ECREEE et la Banque africaine de développement (BAD/AfDB) dans l'évaluation des performances de l'ensemble des composantes du WAREP – Phase 1. Elle examinera l'efficacité de l'initiative en déterminant si les objectifs fixés ont été atteints avec succès. L'évaluation analysera également l'efficacité, notamment en vérifiant si les ressources allouées étaient appropriées et utilisées conformément au budget.

En outre, elle étudiera la pertinence des activités réalisées, afin de déterminer si les priorités adéquates ont été prises en compte. L'évaluation mesurera également l'impact du programme, en mettant l'accent sur les changements concrets apportés aux opérations et aux conditions de vie des bénéficiaires ciblés. Enfin, elle évaluera la durabilité des résultats, notamment la probabilité que les bénéfices obtenus soient maintenus dans le temps.

Les trois organisations utiliseront les conclusions et recommandations afin d'améliorer la programmation de la prochaine phase du WAREP et de concevoir des interventions connexes.

Le public principal du Rapport d'Achèvement du Projet est constitué de l'EEEEOA/WAPP, de l'ECREEE, de la BAD, des agences d'électrification rurale et des sociétés d'électricité des pays bénéficiaires. Le public secondaire comprend le Bureau du Président de la Commission de la

CEDEAO, le Département des infrastructures, de l'énergie et de la digitalisation de la Commission, ainsi que la Direction de la planification stratégique, du suivi et de l'évaluation relevant du Bureau du Vice-Président de la Commission.

2.2 Étendue des services

Les services du Consultant individuel comprennent quatre tâches principales : la participation à une réunion de démarrage, la revue documentaire, la collecte et l'analyse des données relatives aux principaux aspects du projet, ainsi que la rédaction du rapport. Les détails figurent dans le tableau ci-dessous :

Tâche	Description	Livrable(s)
1. Réunion de démarrage	La réunion de démarrage se tiendra après la signature du contrat.	Procès-verbal de la réunion de démarrage et plan de travail actualisé
2. Revue documentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Revue et analyse de la documentation du projet ainsi que d'autres documents pertinents afin de comprendre la portée, le concept du projet et son objectif de développement. • Vérification détaillée de l'exécution physique du projet à travers l'examen des principales activités et du niveau d'atteinte des résultats attendus. 	Rapport sur les documents examinés et les constats préliminaires
3. Collecte et analyse des données sur les principaux aspects du projet	<p>Collecte de données primaires auprès des parties prenantes ciblées en utilisant une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives portant sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principales caractéristiques de l'exécution du projet, notamment le respect des calendriers et la performance des consultants/entreprises contractés ; • Situation financière du projet ; • Niveau de mise en œuvre de toutes les recommandations de la Banque à la suite de ses missions de supervision durant le projet ; • Mesure dans laquelle le projet a répondu aux besoins des pays et institutions participants ; • Facteurs contribuant à la durabilité des résultats obtenus ; • Menaces pesant sur la durabilité des résultats et des bénéfices acquis ; • Impacts du projet sur les parties prenantes ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie et outils de collecte des données • Plan du rapport • Rapport d'avancement présentant les constats

	<ul style="list-style-type: none"> • Principaux enseignements que la Banque, l'EEEOA/WAPP et l'ECREEE peuvent tirer de la conception et de la mise en œuvre du projet et pouvant être utilisés dans la conception de futurs projets. 	
4. Rédaction du RAP	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données collectées et élaboration des constats, conclusions et recommandations ; • Contribution à la rédaction de l'aide-mémoire de la mission d'achèvement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de Rapport d'Achèvement du Projet conforme au format et aux directives de la Banque pour la préparation des RAP ; • Rapport final d'achèvement du projet (après revue)

3.0 MÉTHODOLOGIE DE PRÉPARATION DU RAPPORT D'ACHÈVEMENT DU PROJET

Les critères devant guider le consultant individuel sont les critères d'évaluation mondialement reconnus élaborés par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), à savoir : l'efficacité, l'efficience, la pertinence, l'impact et la durabilité. Dans ce cadre, le consultant individuel devra également prendre en considération le Cadre de Mesure des Résultats (CMR) de la Banque africaine de développement, utilisé pour évaluer sa contribution au développement du continent, et appliquer l'« Approche d'impact sur le développement » de la Banque dans le cadre de l'évaluation.

3.1 Questions

Les questions ci-après devront être prises en compte lors de la phase de conception de l'évaluation, présentées selon les critères d'évaluation de l'OCDE :

Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA/WAPP)

Critère	Sujet(s) d'intérêt	Questions
Efficacité	Principales caractéristiques de l'exécution du projet, notamment le respect des calendriers, la performance des consultants/entreprises contractés et l'efficacité de la supervision de la Banque	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'EEEOA/WAPP a-t-il respecté le calendrier de mise en œuvre ? 2. Les consultants contractés ont-ils exécuté leurs missions conformément aux attentes ? 3. Les pays participants et l'EEEOA/WAPP ont-ils jugé utiles les études de faisabilité relatives au Backbone du Sahel et aux parcs solaires régionaux ? 4. Les missions de supervision de la

		Banque ont-elles contribué à faciliter la mise en œuvre du projet ?
Efficienc	Situation financière du projet	<p>5. Les ressources financières allouées étaient-elles suffisantes pour la mise en œuvre du projet ?</p> <p>6. Un cofinancement provenant d'autres bailleurs ou des bénéficiaires a-t-il été nécessaire pour soutenir ce projet ?</p> <p>7. Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention et la conception des composantes 1 et 3 répondent-ils aux besoins des pays participants ?</p>
Impact	Impact potentiel du projet sur les parties prenantes	8. Dans quelle mesure les études de préféabilité et de faisabilité ont-elles influencé les décisions des gouvernements et des acteurs du secteur privé d'investir dans les mini-réseaux propres, le Backbone du Sahel et les parcs solaires régionaux ?
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Facteurs contribuant à la durabilité des résultats obtenus • Menaces pesant sur la durabilité des résultats et des bénéfices acquis 	<p>9. Dans quelle mesure les pays bénéficiaires sont-ils disposés à faciliter les investissements potentiels du secteur privé et des partenaires financiers dans les mini-réseaux propres, à la suite de l'achèvement des études de faisabilité ?</p> <p>10. Dans quelle mesure l'EEEOA/WAPP et les sociétés nationales d'électricité sont-ils capables de réaliser des études de préféabilité similaires ?</p>

Centre de la CEDEAO pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (ECREEE)

Critère	Sujet(s) d'intérêt	Questions
Efficacité	Principales caractéristiques de l'exécution du projet, notamment le respect des calendriers, la performance des consultants/entreprises contractés et l'efficacité de la supervision de la Banque	<p>1. L'ECREEE a-t-il respecté le calendrier de mise en œuvre ?</p> <p>2. Les consultants contractés ont-ils exécuté leurs missions conformément aux attentes ?</p> <p>3. Les pays participants et</p>

		<p>l'ECREEE ont-ils jugé utiles les études sur les mini-réseaux propres ?</p> <p>4. Les participants à la formation régionale sur la conception, l'installation et l'inspection des mini-réseaux propres ont-ils acquis un niveau optimal de connaissances et de compétences leur permettant de former d'autres participants ?</p> <p>5. Les missions de supervision de la Banque ont-elles contribué à faciliter la mise en œuvre du projet ?</p>
Efficienc	Situation financière du projet	6. Les ressources financières allouées étaient-elles suffisantes pour la mise en œuvre du projet ?
Pertinenc	Mesure dans laquelle le projet a répondu aux besoins des pays et institutions participants	<p>7. Les modules de formation sur la conception, l'installation et l'inspection des mini-réseaux propres répondaient-ils adéquatement aux besoins des participants ?</p> <p>8. Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention et la conception des composantes 2 et 3 répondent-ils aux besoins des pays participants ?</p>
Impact	Impact potentiel du projet sur les parties prenantes	<p>9. Dans quelle mesure les études de faisabilité ont-elles influencé les décisions des gouvernements et des acteurs du secteur privé d'investir dans les mini-réseaux propres ?</p> <p>10. La formation régionale sur la conception, l'installation et l'inspection des mini-réseaux a-t-elle produit des effets positifs significatifs, prévus ou imprévus, sur les institutions et les participants ?</p> <p>11. La formation au niveau national destinée aux développeurs de mini-réseaux et aux experts des autres centres partenaires de l'ECREEE a-t-elle produit des effets positifs significatifs, prévus ou imprévus, sur les institutions et les participants ?</p> <p>12. Dans quelle mesure la mise en</p>

		œuvre des activités a-t-elle conduit à la création d'emplois directs et indirects dans les économies des pays participants ?
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Facteurs contribuant à la durabilité des résultats obtenus • Menaces pesant sur la durabilité des résultats et des bénéfices acquis 	<p>13. Dans quelle mesure les pays bénéficiaires sont-ils disposés à faciliter les investissements potentiels du secteur privé et des partenaires financiers dans les mini-réseaux propres, à la suite de l'achèvement des études de faisabilité ?</p> <p>14. Les exigences imposées aux institutions pour la mise en œuvre de programmes de formation et/ou l'organisation d'examens après la formation régionale sont-elles susceptibles d'être maintenues ?</p>

3.2 Méthodologie

Les approches méthodologiques indicatives de l'évaluation comprennent, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :

3.2.1 Revue documentaire

Le Consultant individuel recevra les documents pertinents du projet pour une revue documentaire, afin de lui permettre de bien comprendre le contexte, la justification et l'approche de mise en œuvre du projet. Il pourra également rechercher des informations pertinentes provenant d'autres sources pour appuyer son analyse et son appréciation. Ces documents devront être correctement référencés et leurs auteurs dûment mentionnés.

3.2.2 Entretiens avec des informateurs clés et discussions de groupes focaux

Il est attendu du Consultant individuel qu'il échange avec les représentants des parties prenantes afin de vérifier les faits relatifs au projet et/ou de recueillir leurs avis sur des sujets spécifiques. Le Consultant individuel devra donc identifier les catégories de parties prenantes concernées par les questions de l'évaluation et déterminer si, et dans quels cas, des entretiens avec des informateurs clés ou des discussions de groupes focaux seront nécessaires comme méthodes de collecte de données.

Une combinaison d'interactions en présentiel et en ligne avec les parties prenantes est encouragée. Le Consultant individuel pourra envisager de se rendre dans certains pays sélectionnés afin d'échanger directement avec les parties prenantes.

Le Consultant individuel est libre de proposer des méthodes plus innovantes ou plus appropriées.

Il/elle développera et testera les outils de conception et de collecte des données avant le travail de terrain.

Il/elle devra avoir une bonne connaissance des politiques énergétiques de la CEDEAO ou une expérience dans des programmes régionaux similaires.

4.0 QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE REQUISES DU CONSULTANT INDIVIDUEL

Le Consultant individuel devra satisfaire aux qualifications et exigences d'expérience suivantes :

Critère	Exigence	Points maximum
1. Qualifications académiques / Formation	Être titulaire au minimum d'un diplôme de Master en gestion de projet, planification du développement, études du développement, gestion des politiques de développement, suivi-évaluation ou dans un domaine connexe.	10
2. Expérience professionnelle générale	Avoir au minimum 10 années d'expérience professionnelle dans la conduite d'évaluations d'interventions/projets de développement dans des domaines tels que l'énergie, les énergies renouvelables, le développement économique, l'éducation, etc.	20
3. Expérience professionnelle spécifique	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience avérée dans l'application du cadre de mesure des résultats de la BAD et des critères d'évaluation de l'OCDE dans les évaluations ; • Expérience pertinente ou similaire dans des projets financés par la Banque ou d'autres bailleurs ; • Expérience dans des projets liés au secteur concerné (par exemple : énergies renouvelables, développement durable, infrastructures et/ou renforcement des capacités) ; • Bonne connaissance des défis du développement régional, notamment en Afrique de l'Ouest ou en Afrique subsaharienne dans le secteur de l'énergie ; • La connaissance des cycles de projets et des formats de rapport de la BAD constitue un atout majeur ; • La connaissance des politiques énergétiques de la 	40

	CEDEAO ou une implication dans des programmes régionaux similaires constitue un avantage.	
4. Expérience régionale	Une expérience dans l'évaluation de projets dans la région de la CEDEAO constitue un atout.	18
5. Langues	Bonne maîtrise écrite et orale de l'anglais et du français.	12

5.0 LIVRABLES ET CALENDRIER

Le tableau ci-dessous présente les livrables attendus pour les différentes tâches :

Tâche	Livrable	Calendrier estimatif
1. Réunion de démarrage	Procès-verbal de la réunion de démarrage et plan de travail actualisé	10 jours ouvrables
2. Revue documentaire	Rapport sur les documents examinés et les constats préliminaires	15 jours ouvrables
3. Collecte et analyse des données	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie et outils de collecte des données • Plan du rapport • Rapport d'avancement (et non le RAP) 	30 jours ouvrables
4. Rédaction et traduction du RAP (français, anglais et portugais)	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de Rapport d'Achèvement du Projet conforme au format de la Banque et aux directives de la Banque relatives à la préparation des RAP ; • Rapport final d'achèvement du projet (après revue) 	35 jours ouvrables

6.0 PLAN DE DIFFUSION DU RAPPORT

Le rapport d'achèvement couvrira plusieurs aspects, avec un accent particulier sur les performances et les résultats du projet. Le Consultant individuel travaillera sous la supervision des chefs de projet de l'EEEOA/WAPP et de l'ECREEE.

Le rapport final sera diffusé auprès des principales parties prenantes, notamment :

- Les agences d'électrification rurale des pays participants ;
- Les différentes sociétés d'électricité impliquées au niveau national ;
- Les centres de formation et d'examen ayant signé des protocoles d'accord avec l'ECREEE ;
- La Banque africaine de développement ;
- Le Bureau du Président de la Commission de la CEDEAO ;
- Le Bureau du Vice-Président de la Commission de la CEDEAO ;
- Le Département des infrastructures, de l'énergie et de la digitalisation de la CEDEAO ;
- La Direction de la planification stratégique, du suivi et de l'évaluation de la Commission de la CEDEAO ; et

- Le Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA/WAPP) et l'ECREEE.

7.0 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET LOGISTIQUE

L'ECREEE prévoit que la mission pourra être réalisée en partie à distance et en partie en présentiel lors de visites auprès de l'EEEOA/WAPP, de l'ECREEE, des agences d'électrification rurale sélectionnées et des sociétés d'électricité des pays participants. Les frais de déplacement devront être inclus dans la proposition de dépenses remboursables du Consultant individuel. Des services de traduction/interprétation en portugais pourraient être nécessaires dans certains pays.

Les services s'étendront sur une durée estimative de 80 jours ouvrables, dont 30 jours ouvrables sur le terrain au Bénin, au Burkina Faso, au Cabo Verde, au Tchad, en Gambie, au Ghana, en Guinée-Bissau, au Liberia, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria, au Sénégal, en Sierra Leone et au Togo.

Le Consultant individuel devra joindre à son offre un chronogramme détaillé des activités.

8.0 BUDGET

Les soumissionnaires sont tenus d'estimer le coût de réalisation de la consultance et de proposer leurs honoraires ainsi que les coûts remboursables.

Jours d'honoraires	Nombre d'experts	Nombre maximal de jours par expert	Nombre total de jours	Prix unitaire	Total
Désignation du Consultant individuel					
Frais de déplacement	Quantité	Nombre par expert	Total		
Indemnité journalière dans le pays d'affectation					
Indemnité de nuitée dans le pays d'affectation					

Transport	Quantité	Nombre par expert	Total		
Vols internationaux					
Vols régionaux					
Autres frais de déplacement					
Autres coûts (traduction, interprétation, etc.)	Nombre	Prix	Total		
Total					

« **Clause de non-responsabilité** : Le présent document a été initialement traduit de l'anglais vers le français et le portugais afin de toucher un public plus large. Bien que des efforts raisonnables aient été déployés pour fournir des traductions exactes, certaines parties peuvent comporter des erreurs. L'ECREEE décline toute responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou d'ambiguïtés dans les traductions française et portugaise. La version anglaise demeure la version originale et définitive de référence. »